



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n°2024066

Date de convocation : 10/09/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 17/09/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Laurent ABADIE, Julien LENZI, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Conseillers.

Excusés :

Cédric MAURIN pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY

Martin Corinne pouvoir à Nicolas PAGET

Cendrine PRIANO LAFONT pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Catherine ZDYB

Marjorie BOUCHON

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

(Signature)

FINANCES / SUBVENTIONS / ACQUISITION VÉHICULE ÉLECTRIQUE – SERVICE POLICE MUNICIPALE / DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE – CONTRAT VAUCLUSE AMBITION (CVA 2023-2025)

Par courrier du 06 décembre 2022, Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse informait la Commune de Courthézon de la mise en place du CVA (Contrat Vaucluse Ambition) et qu'à ce titre elle bénéficiait d'une enveloppe de 246 900 € afin de soutenir les opérations d'investissements. Il était également précisé que 20% doivent être alloués à des projets relatifs à la transition écologique et énergétique.

La Commune de Courthézon a acté une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'État en date du 13 juin 2022.

Dans la volonté de la Municipalité de s'engager en faveur de la tranquillité publique, il y a pour projet de moderniser les conditions d'exercice de la Police Municipale avec l'acquisition d'un tout nouveau véhicule plus fonctionnel et plus vertueux 100 % électrique.

Afin de sélectionner le matériel le plus adapté au besoin de la police municipale et de prévoir les outils de recharges adaptés de ce véhicule, le coût total prévisionnel actualisé de cette opération se quantifie à 43.698,36 € HT. Ce montant comprend l'acquisition du véhicule, la sérigraphie, la rampe, le balisage ainsi que la borne de recharge électrique.

A noter également que sur ce sujet par délibération n°2023125 du 23/12/2023 par laquelle la Commune sollicitait notamment l'aide de la Région Sud, qui a par ailleurs depuis notifié sa participation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

39_DE-084-2184 00398-2024 0917-DCH2024 066-

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CVA pour contribuer à la participation de l'achat du véhiculé décrit précédemment.

Afin d'actualiser le plan de financement de cette opération, il est proposé à l'assemblée délibérante la mise à jour suivante :

	Montant HT	Taux
Département de Vaucluse CVA 2023-2025 (part TEE) - Avenant 1	15 762,36 €	36,07 %
Région Sud	19 196,00 €	43,93 %
Fonds Propres (autofinancement ou emprunt)	8 740,00 €	20 %
TOTAL	43.698,36 €	100 %

Vu la délibération 2023125 du 19/12/2023,

Vu le contrat d'Ambition en Vaucluse 2023-2025.

Considérant le projet d'acquisition d'un véhicule destiné au service de la Police municipale,

Considérant le plan de financement prévisionnel et les évolutions mises en évidence.

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de la sécurité, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'investissement relatif à l'acquisition d'un véhicule électrique destiné au service de la Police municipale,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 15 762,36 €,
- **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2024,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.